



for a living planet®



Avis de publication pour appel d'offres ouvert

Date de publication : 27 Avril 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « **Establishing a Green Alliance with local communities through implementation of Landscape-scale Intervention in Kongo Central, DRC** », financé par la Suède (Cotrat WWF-RDC/FY24/Grant/005/jl/40002627-403699), l'Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT), lance un appel d'offre ouvert pour le marché intitulé « **Formation en droits humains et en législation sur la conservation de la nature des écovardes de la Réserve de Biosphère de Luki au Kongo Central** » (Réf : ER/CLP/GA/01/AO/Avril/2024).

L'objet de ce marché est la formation de 60 écovardes de la Réserve de Biosphère de Luki sur les droits humains et la législation sur la conservation de la nature afin de renforcer la surveillance.

Pour retirer le dossier complet de cet appel d'offres, veuillez écrire à ao@eraift-rdc.org, en mentionnant les références de l'appel.

La date limite pour la soumission des offres est le 25 Mai 2024 à 17h00, heure locale Kinshasa (RDC).



for a living planet®



SWEDISH INTERNATIONAL
DEVELOPMENT COOPERATION AGENCY



Projet « *Establishing a Green Alliance with local communities through implementation of Landscape-scale Intervention in Kongo Central, DRC* »

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**« Formation en droits humains et en législation sur la conservation de la nature des écogardes de la Réserve de Biosphère de Luki au Kongo Central »,
République Démocratique du Congo**

Réf : ER/CLP/GA/01/AO/Avril/2024

Date limite de remise des offres : 25/05/2024 avant 17h00', heure de Kinshasa.

A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent pleinement et sans restriction les conditions générales et particulières qui régissent le marché comme seule base du présent appel d'offres, quelles que soient leurs propres conditions de vente auxquelles ils déclarent renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres et sont tenus de s'y conformer. Les soumissionnaires qui ne soumettent pas une offre contenant toutes les informations et tous les documents nécessaires avant la date limite verront leur offre rejetée. Il ne saurait être tenu compte des remarques éventuelles formulées dans l'offre à propos du dossier d'appel d'offres; les remarques sont susceptibles d'entraîner le rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé à son évaluation.

Les présentes instructions définissent les règles de soumission, de sélection et d'exécution des marchés financés au titre du présent appel d'offres.

1. SERVICES FAISANT L'OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché est la Formation pratique des écogardes de la Reserve de Biosphère de Luki au Kongo Central en droits humains et en législation sur la conservation de la nature, dont les Termes de Référence sont en annexe du présent document.

2. DEVISE

Les offres devront être libellées en dollars américains (USD)

3. PÉRIODE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 15 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

4. SOUMISSION DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur doit avoir reçu les offres avant la date limite fixée au **25/05/2024** avant 17h00, heure de Kinshasa.

Elles doivent comporter tous les documents spécifiés dans les présentes instructions et être envoyées à l'adresse mail suivante : g.sambu@eraift-rdc.org avec copie à g.isulu@eraift-rdc.org; bhely.angoboy@gmail.com

5. CONTENU DES OFFRES

Le non-respect des exigences ci-après constitue une irrégularité susceptible d'entraîner le rejet des offres. Chaque offre présentée doit être conforme aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre notamment :

Partie 1: l'offre technique :

Le soumissionnaire doit joindre, à son offre :

- a) Les CV des experts mandatés par la structure pour réaliser la formation des écogardes de la Reserve de Biosphère de Luki au Kongo Central en droits humains et en législation sur la conservation de la nature. Il est exigé :
 - Au moins bac+5 dans le domaine de droit ou sciences apparentées, avec des notions basales de la foresterie, gestion des aires protégées, ressources naturelles, ou dans les domaines similaires

- Avoir donné au moins deux formations sur les droits humains et/ou législation dans une des aires protégées de la RDC ;
 - Avoir participé à la gestion des abus des droits humains dans une aire protégée de la RDC.
 - Avoir la maîtrise et compétence aux techniques d'enquête et investigation en matière de violation des droits humains ;
 - Avoir été ou être point focal droits humains dans une aire protégée ou dans une structure de la conservation de la nature ;
 - Avoir la maîtrise du contexte de gestion participative des ressources naturelles en RDC.
 - Disposer d'une longue expérience dans les activités de gestion des aires protégées en RDC.
 - Avoir la maîtrise de la RBL, de son environnement socioéconomique et de la culture ou des langues locales (Kiyombe, Kikongo ou Lingala), bref disposer de la typologie des acteurs de ce paysage
 - Tenir compte du concept « genre » dans son approche.
- b) La méthodologie, le plan de formation, supports de formation, et autres documents utiles.

Partie 2: l'offre financière :

Le soumissionnaire doit proposer une offre financière à coût global (montant forfaitaire) de sa prestation.

Ce montant forfaitaire doit inclure les postes de coûts suivants : frais de voyage, honoraires, per diem et autres .

Partie 3: Documents complémentaires :

Le soumissionnaire doit compléter et signer la Fiche d'Entité Légale, la Fiche Signalétique Financière ainsi que la Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, jointe au dossier. Il doit également joindre les Copies des diplômes des experts mandatés.

6. ÉVALUATION DES OFFRES

Examen de la conformité administrative des offres :

Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans s'en écarter sensiblement ni y apporter des restrictions substantielles.

Les restrictions ou écarts substantiels sont ceux qui affectent l'objet, la qualité ou l'exécution du marché, qui diffèrent largement des termes du dossier d'appel d'offres, qui limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché ou qui faussent la concurrence à l'égard des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes.

Si une offre n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des écarts ou des restrictions.

Évaluation technique :

À l'issue de l'analyse des offres jugées conformes sur le plan administratif, le comité d'évaluation statuera sur la conformité technique de chaque offre.

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, et afin de faciliter l'examen et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des éclaircissements sur son offre, y compris sur la ventilation des prix. La demande d'éclaircissements et la réponse doivent être formulées par écrit, mais aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne pourra être demandée, proposée ou autorisée, sauf si elle est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs arithmétiques découvertes pendant l'évaluation des offres.

Évaluation financière :

Les offres jugées conformes aux exigences techniques seront vérifiées en vue d'y déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux.

Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante:

- en cas de divergence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres sera retenu ;
- en cas de divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué sera retenu.

Les montants ainsi corrigés seront contraignants pour le soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre sera rejetée.

L'évaluation financière a pour objet d'identifier le soumissionnaire offrant le prix le plus bas.

Critères d'attribution :

L'offre conforme présentant le meilleur rapport qualité/prix sera choisie.

Confidentialité

L'ensemble de la procédure d'évaluation est confidentielle. Les décisions du comité d'évaluation sont collégiales et ses délibérations se déroulent à huis clos. Les membres du comité d'évaluation sont tenus au secret.

Les rapports d'évaluation et les procès-verbaux écrits, notamment, sont exclusivement à usage interne et ne peuvent être communiqués ni aux soumissionnaires ni à une quelconque partie, à l'exception de l'agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA).

7. CLAUSES DÉONTOLOGIQUES/PRATIQUES DE CORRUPTION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché a été entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraude. Lorsque de telles erreurs substantielles, irrégularités ou fraudes sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le contrat.

8. SIGNATURE DU CONTRAT

Notification de l'attribution

L'attributaire est informé par mail que son offre a été retenue.

Signature du contrat

Dans un délai de 7 jours à compter de la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire signe, date et retourne le contrat au pouvoir adjudicateur.

Le fait pour l'attributaire de ne pas se conformer à cette obligation peut entraîner l'annulation de la décision d'attribution du marché. En pareil cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché à un autre soumissionnaire ou annuler la procédure d'appel d'offres.

B. PROJET DE CONTRAT Y COMPRIS SES ANNEXES

CONTRAT DE SERVICES

N° XXXX

Entre

ERAIFT

(« le Client »),

d'une part,

et

<Nom officiel complet du contractant>

<Adresse officielle complète>

[<Numéro de TVA/numéro d'entreprise>],

(le « Contractant »),

d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

Projet : « *Establishing a Green Alliance with local communities through implementation of Landscape-scale Intervention in Kongo Central, DRC*»

RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE du CONGO

Contrat: WWF-RDC/FY24/Grant/005/jl/40002627-403699

INTITULÉ DU MARCHE :

« Formation en droits humains et en législation sur la conservation de la nature des écovigilants de la Réserve de Biosphère de Luki au Kongo Central»

République Démocratique du Congo

(1) Objet

1.1 Le présent marché a pour objet la formation de 60 écovigilants de la Réserve de Biosphère de Luki sur les droits humains et la législation sur la conservation de la nature afin de renforcer la surveillance.

1.2 Le lieu de prestation de service est la Réserve de Biosphère de Luki, Kongo Central

1.3 La période de mise en œuvre des tâches court du **12 au 15 juin 2024** au plus tard.

1.4 Le contractant doit se conformer strictement aux Termes de Références annexés au présent contrat.

(2) Valeur du marché et modalité de paiement

Le contractant perçoit pour l'exécution de ce marché un montant total de XXX, payée en deux tranches :

- 40% à la signature du contrat, soit un montant de XXX
- 60% à la remise des livrables (tels que précisés dans les Termes de Référence, annexe 1 au présent contrat), soit un montant de XXX

Les paiements seront effectués par virement sur le compte bancaire mentionné dans la Fiche Signalétique Financière (cf. Annexe III). Les éventuels frais bancaires seront à la charge du contractant.

(3) Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants sont considérés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant:

- le présent contrat;
- les Termes de Référence (annexe I)
- l'offre technique et financière (annexe II),
- [les formulaires spécifiques ou documents pertinents (annexe III)].

Les différents documents constituant le marché doivent être considérés comme mutuellement explicites; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

(4) Autres conditions particulières applicables au marché

Aucune sous-traitance n'est autorisée.

Toute modification du présent contrat requiert la forme écrite.

Tout litige entre les parties résultant du contrat ou ayant un lien avec le contrat, qui ne peut pas être réglé autrement qu'à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la République Démocratique du Congo.

Fait en français en trois (3) exemplaires originaux

Pour le Contractant

Nom :

Fonction :

Signature :

Date :

Pour le Client – demandeur de l'Action

Nom : Baudouin MICHEL

Fonction : Directeur de l'ERAIFT

Signature :

Date :

* * *



for a living planet®



SWEDISH INTERNATIONAL
DEVELOPMENT COOPERATION AGENCY



Termes de Références pour recruter un (e) formateur (trice) spécialiste de droits humains et de la législation sur la conservation de la nature pour le renforcement des capacités des écogardes de la Réserve de Biosphère de Luki au Kongo Central

Réf : ER/CLP/GA/01/AO/Avril/2024

Titre du Projet « *Establishing a Green Alliance with local communities through implementation of Landscape-scale Intervention in Kongo Central, DRC* »

Echéance pour la remise des dossiers : le **25/05/2024 avant 17h00'**, heure de **Kinshasa**.

Durée de la mission : 4jours, soit du 12 au 15 juin 2024

1. Contexte :

La Réserve de biosphère de Luki (RBL) située au Sud-Ouest de la RDC dans la province du Kongo Central constitue la pointe méridionale extrême du massif forestier guinéo-congolais, à la limite entre le Centre régional d'endémisme guinéo-congolais et la Zone de transition régionale guinéo-congolaise/zambézienne (White, 1986). Bien qu'elle rende actuellement des services à la communauté, la RBL est en proie à une exploitation abusive, qui met en péril son intégrité et compromet son existence. Les principales menaces qui pèsent sur la réserve sont : la dendroénergie, l'exploitation artisanale du bois, l'agriculture itinérante sur brûlis et la chasse. Pour faire face à ces pressions et menaces, et maintenir les trois fonctions d'une réserve de biosphère, le Comité Local de Pilotage de la RBL mobilise les agents de l'INERA et de MAB pour assurer la surveillance de la réserve. A ce jour, le besoin en terme d'effectif et de formation des écogardes se fait de plus en plus sentir afin de renforcer la surveillance.

Depuis 2023, la RBL bénéficie de l'appui du projet « *Establishing a Green Alliance with local communities through implementation of Landscape-scale Intervention in Kongo Central, DRC* », sous financement Swédois. Ce projet de 5 ans est implémenté par le WWF-RDC en partenariat avec l'ERAIFT. L'Objectif général du projet est d'établir une alliance verte entre la réserve de biosphère de Luki et le parc marin de mangroves afin

d'améliorer la résilience des écosystèmes et des communautés au changement climatique à l'échelle régionale, en positionnant la réserve de Luki comme un centre de recherche et de renforcement des capacités renommé, relié par un paysage au sein duquel les pratiques d'utilisation des terres et de gestion des ressources naturelles sont durables à long terme et contribuent à améliorer le bien-être social et économique et l'autonomisation des communautés rurales.

L'activité A.1.1.1, du résultat 1.1. de ce projet, prévoit d'appuyer le Comité Local de Pilotage (CLP) de la RBL dans la formation de 60 écocardes aux meilleures pratiques de protection des réserves, y compris le respect des droits de l'homme. **C'est dans ce cadre que l'ERAIFT en collaboration avec le Comité Local de Pilotage (CLP) de la RBL lance cet appel d'offre pour recruter une structure ou un (e) formateur (trice) spécialiste en droits humains et en législation sur la conservation de la nature.**

2. Objectifs

L'objectif principal de cette activité est de former 60 écocardes de la Réserve de Biosphère de Luki sur **les droits humains et la législation sur la conservation de la nature** afin de renforcer la surveillance.

Spécifiquement, il s'agit des modules de formation sur

- Le respect de droits humains dans une aire protégée et
- La législation sur la conservation de la nature.

2.1 Résultats attendus

Les résultats attendus à la fin de cette formation sont :

- 60 écocardes sont formés sur les droits humains (dont le respect du genre)
- 60 écocardes sont formés sur la législation sur la conservation de la nature
- 60 écocardes sont soumis à l'évaluation des matières apprises.

2.2 Livrables

Les livrables attendus à l'issue de cette formation sont :

- 1) le rapport d'activités ou rapport narratif y compris les difficultés rencontrées et comment on les a surmontées,
- 2) les supports de formation (notes synthétiques, fiche pédagogique, photos illustratives, film-vidéo, etc),

- 3) Les résultats d'évaluation chiffrée au-début de la formation et à la fin de la formation, et commentaires ;
- 4) la liste détaillée des 60 écogardes formés.
- 5) Les livrables en version électronique (Time new roman, police 12, interligne simple) sont à présenter dans un délai de 10 jours après la clôture de la formation à l'adresse : g.isulu@eraift-rdc.org avec copie à bhely.angoboy@gmail.com; g.sambu@eraift-rdc.org.
- 6) Ces livrables sont à transmettre de manière séparée.

Fait à Luki, le 08/04/2024

Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion

[Le][La] soussigné[e] [*nom du signataire du présent formulaire*]:

<i>(uniquement pour les personnes physiques)</i> se représentant [lui][elle]-même	<i>(uniquement pour les personnes morales)</i> représentant la personne morale suivante:
Numéro de carte d'identité ou de passeport: («la personne»)	Dénomination officielle complète: Forme juridique officielle: Numéro d'enregistrement légal: Adresse officielle complète: N° d'immatriculation à la TVA: («la personne»)

La personne n'est pas tenue de présenter la déclaration relative aux critères d'exclusion lorsque celle-ci a déjà été présentée aux fins d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur, pour autant que la situation n'ait pas changé et que la période de temps écoulée depuis la date de la déclaration ne dépasse pas un an.

En pareil cas, le signataire déclare que la personne a déjà fourni la même déclaration relative aux critères d'exclusion aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

Date de la déclaration	Référence complète de la précédente procédure

I – SITUATIONS D'EXCLUSION CONCERNANT LA PERSONNE OU LA SOCIETE

Je déclare que la personne / la société susmentionnée, ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON
a) Etre en état de faillite ou faire l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, être placé sous administration de mes biens, avoir conclu un concordat préventif, être en état de cessation d'activités,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Avoir été condamné par un jugement définitif ou une décision administrative concernant le respect des mes obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Avoir été condamné par un jugement définitif ou une décision administrative concernant une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou les normes de déontologie de ma profession, ou en ayant commis une négligence grave, y compris en particulier l'une des conduites suivantes :		
i. présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration concernant l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères d'éligibilité ou de sélection ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. conclusion d'un accord avec d'autres personnes en vue de fausser la concurrence;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

iii. violation de droits de propriété intellectuelle;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. tentative d'influer sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur lors de la procédure d'attribution;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v. tentative d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure d'attribution;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Il a été établi par un jugement définitif que la personne / société est coupable de l'un des faits suivants:		
i. la fraude au détriment des intérêts financiers de l'UE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. la corruption	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. les comportements liés à une organisation criminelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v. les infractions terroristes ou les infractions liées aux activités terroristes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vi. le travail des enfants ou les autres infractions liées à la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je déclare que, pour les situations ci-dessus, en l'absence de jugement définitif ou de décision administrative définitive, je/la société :		
i. fait l'objet d'audits ou d'enquêtes en cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. fait l'objet de jugements non définitifs ou de décisions administratives non définitives, y compris de mesures disciplinaires prises par l'organe compétent pour l'application des normes de déontologie professionnelle;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. est informé(e) que je/la société fais/fait l'objet d'une enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

II – SITUATIONS D'EXCLUSION CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES AYANT LE POUVOIR DE REPRESENTATION, DE DECISION OU DE CONTROLE A L'EGARD DE LA PERSONNE MORALE ET LES BENEFICIAIRES EFFECTIFS

S'applique aux dirigeants de sociétés

Déclare qu'une personne physique ou morale qui est membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON	Sans objet
i. Faute professionnelle grave	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. Fraude, corruption ou autre infraction pénale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. Manquements graves dans l'exécution d'un marché	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

iv. Création d'une entité dans l'intention de se soustraire à des obligations légales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	--------------------------	--------------------------

III – MESURES CORRECTRICES

Si une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus est confirmée, il est permis d'indiquer les mesures correctrices prises pour remédier à la situation d'exclusion (par exemple : mesures prises au niveau du personnel en vue d'éviter toute répétition, indemnisation du dommage, paiement des amendes ou des impôts en retard, etc). Les preuves documentaires pertinentes doivent être fournies. Un extrait récent du casier judiciaire peut aussi être partagé.

La personne / société susmentionnée doit immédiatement informer le pouvoir adjudicateur de toute modification de la situation déclarée.

La personne / société susmentionnée est susceptible d'être rejetée de la présente procédure et est passible de sanctions administratives (exclusion ou sanction financière) s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies pour participer à la présente procédure.

Nom et prénoms

Date

Signature



for a living planet®



Il convient de fournir cette fiche complétée, signée et accompagnée d'une copie des documents officiels (registre(s) de commerce, journal officiel, immatriculation à la TVA...) justifiant les données indiquées

ENTITE LEGALE

Veillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

ENTITÉ DE DROIT PRIVÉ/PUBLIC AYANT UNE FORME JURIDIQUE

NOM OFFICIEL ①	<input type="text"/>		
NOM COMMERCIAL (si différent)	<input type="text"/>		
ABRÉVIATION	<input type="text"/>		
FORME JURIDIQUE	<input type="text"/>		
TYPE D'ORGANISATION ②	A BUT LUCRATIF <input type="checkbox"/> SANS BUT LUCRATIF <input type="checkbox"/>		
	ONG ② OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ③	<input type="text"/>		
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)	<input type="text"/>		
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ <input type="text"/>	MM <input type="text"/>	AAAA <input type="text"/>
NUMÉRO DE TVA	<input type="text"/>		
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	<input type="text"/>		
CODE POSTAL	BOÎTE POSTALE	VILLE	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>	TÉLÉPHONE	<input type="text"/>
COURRIEL	<input type="text"/>		
DATE	<input type="text"/>	CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	<input type="text"/>		

① Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

② ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

③ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.



for a living planet®



SWEDISH INTERNATIONAL DEVELOPMENT COOPERATION AGENCY



SIGNALETIQUE FINANCIER

Veuillez remplir le formulaire en LETTRE CAPITAL et en CARACTERES LATINS

COORDONNEES BANCAIRES ①

INTITULE DE COMPTE ② _____
 IBAN /NUMERO DE COMPTE. _____
 DEVISE _____
 CODE BIC/SWIFT _____ CODE DE L'AGENCE ④ _____
 NOM DE LA BANQUE _____

ADRESSE DE L'AGENCE BANCAIRE

RUE ET NUMERO _____
 VILLE _____ CODE POSTAL _____
 PAYS _____

DONNEES DU TITULAIRE DU COMPTE

TELLE QUE DECLAREE A LA BANQUE

TITULAIRE DU COMPTE _____
 RUE ET NUMERO _____
 VILLE _____ CODE POSTAL _____
 PAYS _____

REMARQUE

CACHET DE L'AGENCE + SIGNATURE DU REPRESENTANT DE LA BANQUE ⑤

DATE (obligatoire)

SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (obligatoire)

- ① veuillez indiquer les coordonnées de la banque finale et non celle de la banque intermédiaire.
- ② Cela ne fait pas référence au type de compte. L'intitulé du compte correspond généralement au nom du titulaire du compte. Toutefois, il est possible à ce dernier de donner un autre intitulé à son compte bancaire.
- ③ Veuillez indiquer le code IBAN (International bank account number) s'il existe dans le pays où votre banque est établie.
- ④ Uniquement pour les USA (code ABA), l'Australie/la nouvelle Zélande (code BSB) et le Canada (code de transit). Ne s'applique pas aux autres pays.
- ⑤ Il est préférable de joindre une copie d'un relevé bancaire RECENT. Veuillez noter que le relevé bancaire doit comporter toutes les informations indiquées ci-dessus sous « INTITULE DE COMPTE » ; « N° DE COMPTE/IBAN » ; « NOM DE LA BANQUE » ; Si un relevé est joint, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire de compte et la date sont TOUJOURS obligatoires.